

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM., Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absente excusée : Annette CARTIER DUBOST, pouvoir à PA GIRARD, Laetitia DUFOUR pouvoir à M MERIGOT, Anthony FAYET pouvoir à C MOUILLER, Pierrick MURCIER pouvoir à C POMMIER

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250422-D202528-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2025

Date de la convocation : mercredi 16 avril 2025

Secrétaire de séance : Véronique FILLION

2025-28 OBJET : SUPPRESSION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à TEMPS NON COMPLET et CREATION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE à TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de l'inscription d'un agent sur la liste d'agent promouvable par voie d'avancement de grade et de l'avis favorable de l'autorité territoriale à cet avancement, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet à compter du 21 mai 2025 et de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet (10/35^e) à compter du 21 mai 2025 et de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (10/35^e) au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif et de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe suite à un avancement de grade,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	0	TNC 10 heures
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	0	1	TNC 10 heures

- d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme en mairie le 23 avril 2025.

Maire, Eric MARTIN

Véronique FILLION, secrétaire de séance,

V. Fillion